

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÉSY-SUR-ISÈRE

<p>Date de la convocation : 02 avril 2024</p>	<p>L'an 2024 Le 8 avril à dix-huit heures trente</p>
<p>Nombre de conseillers En exercice : 15</p> <p>Présents : 11 Excusés : 4 Absent : 0 Pouvoirs : 3 Votants : 14</p>	<p>Le Conseil de la Commune de Grésy-sur-Isère légalement convoqué, S'est réuni en Mairie de Grésy-sur-Isère, sous la présidence de Monsieur François GAUDIN, Maire.</p> <p>Etaient présents : AVRILLIER Patrick – BEAUDEAU Philippe – DUMOND Emmanuelle – DUTHY Dominique – GAUDIN François – GIGLEUX Serge – LAVIGNE Caroline – METGE Christophe – PONT Jérémy – VIALLET Frank – VIANEY Véronique</p> <p>Etaient excusés et représentés par pouvoir : GRAVENHORST Tatiana représentée par DUMOND Emmanuelle MACHERET Jennifer représentée par BEAUDEAU Philippe LLORIS Séverine représentée par VIALLET Frank PLOTTIER Bertrand</p> <p>Était Absent :</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales DUMOND Emmanuelle est nommée secrétaire de séance, et ceci, à l'unanimité des membres présents.</p>
<p>OBJET : Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2024</p>	

Après avoir vérifié que le quorum soit atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 25 mars 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour suivant :

- Travaux – Attribution du marché de travaux pour le lot 14 (ascenseur) relatif au projet de pôle de santé
- Décisions
- Questions diverses

**21/2024 – TRAVAUX – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE LOT 14
(ASCENSEUR) RELATIF AU PROJET DE POLE DE SANTE**

Rapporteur : Monsieur Christophe METGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;
VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique
VU la délibération du conseil municipal n°48/2021, en date du 30 août 2021, approuvant le projet de création d'un pôle de santé, et la demande de bénéficier du dispositif « petites villes de demain en Savoie » auquel ledit projet est éligible,
VU la délibération du conseil municipal n°68/2021, en date du 13 décembre 2021, autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de la Région,
Vu la décision n°01/2023 en date du 6 janvier 2023 attribuant à GALLOIS Architecture le marché de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle de santé pour un montant de 69 700 € H.T,
Vu la décision n°02/2023 en date du 19 juin 2023 autorisant la conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle de santé et ajustant le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 73 200 € H.T,

VU la délibération du conseil municipal n°20/2023, en date du 3 avril 2023, autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de la Région,
VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 12 octobre 2023 fixant au 3 novembre 2023, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la création du Pôle de santé de la Commune,
VU la décision 01/2024 en date du 8 janvier 2024 attribuant aux entreprises les lots 00, 01, 04, 05,06, 07, 08, 09, 11, 12, 13 et déclarant les lots 02, 03, 10 et 14 infructueux,
VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 16 novembre 2024, pour les lots 2, 3, 10 et 14 fixant au 4 décembre 2023, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la création du Pôle de santé de la Commune,
VU la décision 02/2024 en date du 12 janvier 2024 attribuant aux entreprises les lots 02 et 03 et déclarant les lots 10 et 14 infructueux,
VU la consultation directe lancée aux entreprises des lots 10 et 14,
VU la délibération du conseil municipal n°12/2024, en date du 12 février 2024, attribuant le lot 10 le marché à l'entreprise l'Art du CVC – 91 rue du beau pré 38 830 Crêts en Belledonne pour un montant de 143 680 € HT,

Considérant le retour des entreprises consultées pour le lot 14 (ascenseur), et l'offre unique présentée par l'entreprise KONE,

Le Conseil Municipal, après débats

Pour	13
Contre	1 Jérémy PONT
Abstention	0

- Valide l'offre et décide d'attribuer pour le lot 14 le marché à l'entreprise KONE – TSA 85000 – 92600 ASNIERES CEDEX pour un montant de 25 729 € HT ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise KONE ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

DÉCISION : sans objet

QUESTIONS DIVERSES :

- Reprise des permanences des déchets verts le samedi 20 avril 2024
- Reprise du ramassage des encombrants et de la ferraille le 3^{ème} mardi du mois

Animations et manifestations à venir :

- Apéro Concert de l'Harmonie à EMA le 13 avril 2024 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 19H00

La secrétaire de Séance
Madame Emmanuelle DUMOND

Le Maire
Monsieur François GAUDIN

